

BUREAU DE COMMUNAUTÉ SÉANCE DU 1er FEVRIER 2021 À 18H00,

Au siège de GRAND LAC

Présents:

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LE BOURGET DU LAC
LE BOURGET DU LAC
BRISON-SAINT-INNOCENT
CHINDRIEUX

DRUMETTAZ-CLARAFOND ENTRELACS MERY MOUXY RUFFIEUX SAINT OFFENGE SAINT OURS SAINT PIERRE DE CURTILLE

TRESSERVE VIONS VOGLANS Renaud BERETTI Michel FRUGIER Nicolas MERCAT Edouard SIMONIAN Jean-Claude CROZE Marie-Claire BARBIER

Danièle BEAUX-SPEYSER Jean-François BRAISSAND Nathalie FONTAINE Laurent FILIPPI Olivier ROGNARD

Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Louis ALLARD
Gérard DILLENSO

Gérard DILLENSCHNEIDER Jean-Claude LOISEAU Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Yves MERCIER

Pouvoir de B. TOUGNE-

PICAZO

Pouvoir de Daniel CLERC

Absents excusés :

BOURDEAU
AIX LES BAINS
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
DRUMETTAZ-CLARAFOND
GRESY-SUR-AIX
MOTZ
PUGNY-CHATENOD
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
VIVIERS-DU-LAC

Jean-Marc DRIVET
Thibaut GUIGUE
Bruno MORIN
Nicolas JACQUIER
Florian MAITRE
Daniel CLERC
Bruno CROUZEVIALLE
Brigitte TOUGNE-PICAZO
Robert AGUETTAZ

Autres présents non votants :

Olivier BERLIOUX Laurent LAVAISSIERE Olivier VERDENAL Christophe TOUZEAU Eline QUAY-THEVENON Directeur de cabinet Directeur général adjoint des services Directeur Financier

Directeur Pôle Eaux

Assistante service juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 janvier 2022 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 17 présents et 19 votants (présents et représentés). Nathalie FONTAINE est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 7 Année : 2022 Exécutoire le : **() 1 FEV. 2022**

Affichée le : 0 1 FEV. 2022

Visée le : 0 1 FEV. 2022

MARCHES PUBLICS

Marché n°2021–53 : Réhabilitation du poste de refoulement Guichon - Commune de Tresserve - Attribution

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est compétente en matière de collecte et de traitement des eaux usées et qu'à ce titre des travaux de remise à niveau du poste de refoulement de Guichon sont nécessaires afin de répondre aux problématiques des nuisances liées à l'ouvrage.

Les travaux visent à transformer un poste de refoulement des eaux usées dit « classique » en ouvrage à fonctionnement « en ligne » c'est-à-dire sans fosse de stockage des eaux usées. Ces travaux répondront à une double problématique : stopper les nuisances olfactives vis-à-vis du voisinage et améliorer les conditions d'exploitation de l'ouvrage (réduction des risques pour le personnel, augmentation de la pérennité des équipements).

Les prestations sont réparties en 2 lots traités par marchés séparés désignés ci-après :

- Lot n° 01 Canalisation et Génie civil
- Lot n° 02 Equipements Electromécaniques

Lot n°1:

Au vu des critères d'attribution (60 % prix et 40% valeur technique), la commission des procédures adaptées réunie le 1er février 2022 propose de retenir l'offre de l'entreprise SASSI BTP pour un montant de 146654.33 € HT.

Lot n°2:

Au vu des critères d'attribution (60 % prix et 40% valeur technique), la commission des procédures adaptées réunie le 1er février 2022 propose de retenir l'offre de l'entreprise AQUALIANS pour un montant de 76562.00 € HT.

Le marché correspond à la réalisation de la totalité des travaux de l'opération.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés au budget assainissement : programme 234.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus énoncé avec les entreprises indiquées.

Aix-les-Bains, le 1er février 2022

Le Président,

- Délégués en exercice : 33

Présents et représentés : 19

- Votants : 19
- 📧 Pour :🔰
- Contre : Abstentions : C
- Blancs: o

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n.2021-53 : Réhabilitation du poste de refoulement Guichon - Commune de Tresserve - Attribution

Date de transmission de l'acte :

01/02/2022

Date de réception de l'accusé de

01/02/2022

réception :

Numéro de l'acte ::

d4020 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte

073-200068674-20220201-d4020-DE

Date de décision :

01/02/2022

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)